

Le 29/07/2025 - Communiqué de presse - Auteur : Ville de Dunkerque | Temps de lecture : +/- 1 minute et 30 secondes

Principe de précaution : Fermeture de la baignade sur les plages de Malo centre et Malo Terminus ce mardi 29 juillet

Depuis 2016, la Ville de Dunkerque et la Communauté urbaine de Dunkerque ont réalisé un travail de fond avec tous les acteurs locaux ayant un lien avec la qualité des eaux de baignade pour garantir un bon état sanitaire des eaux des plages de Dunkerque. Comme l'a souligné une étude menée par le cabinet spécialisé OTEIS dès 2022, ce travail de fond a permis de stabiliser globalement et durablement la qualité des eaux de baignades de la plage de Malo. Des analyses régulières pratiquées par une entreprise spécialisée viennent conforter ce constat.

Pour autant, ponctuellement, la qualité de l'eau peut être altérée ou dégradée par des conditions météo particulières (pluviométrie, vent...) ou des effets de courant.

Ainsi, les résultats des analyses dites « rapides », réalisées ce mardi matin sur les 3 plages de Dunkerque sont globalement bonnes mais induisent un doute légitime sur la qualité des eaux de baignade. Comme en août 2022 et août 2023, une suspicion de pollution liée à la bactérie *Escherichia Coli* est en effet à confirmer ou infirmer par des analyses plus poussées.

Par principe de précaution et dans l'attente d'analyses plus poussées, pour éviter tout risque sanitaire pour les baigneurs, il a été décidé d'une fermeture préventive ce mardi 29 juillet 2025, des zones de baignade de Malo centre (au droit du poste de secours principal) à Malo terminus. Les analyses pour la zone de la digue des Alliés sont encore en cours.

Une fermeture préventive de la zone de baignade par principe de précaution qui autorise la poursuite des activités sur la plage

L'interdiction est matérialisée par la pose de panneaux « baignade interdite » et l'affichage des arrêtés municipaux d'interdiction au niveau des postes de secours. Les drapeaux rouges ou violet (interdiction de baignade) ont aussi été hissés comme le prévoit la réglementation de surveillance

des plages. Les équipes du SIDF, de la Ville et de police nationale diffuseront aussi l'information lors de leurs interventions et patrouilles sur la plage.

Cette interdiction de baignade n'empêche bien sûr pas l'accès à la plage. Toutes les activités sur le sable restent donc possibles.

Demain matin, les résultats de nouvelles analyses commanditées par la Communauté urbaine dans le cadre de sa surveillance continue de la qualité des eaux justifieront ou non de la réouverture de la zone de baignade.

VOS CONTACTS

Ville de Dunkerque

Thomas Roussez

Directeur opérationnel de la communication

03 28 26 26 39

07 85 93 09 81

[thomas.roussez@cud.fr](mailto:thomas.roussez@ cud.fr)

Ville de Dunkerque

Eric Angelica

Directeur de la communication

06 08 76 93 95

[eric.angelica@cud.fr](mailto:eric.angelica@ cud.fr)

Ville de Dunkerque

Olivier Coppin

Attaché de presse

06 84 75 97 36

[olivier.coppin@cud.fr](mailto:olivier.coppin@ cud.fr)